

PREFECTURE DE L'EURE – PREFECTURE DE L'ORNE

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

pour le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux  
(SAGE) de l'Iton

**Maître d'ouvrage : Commission Locale de l'Eau de l'Iton**

Par arrêté interpréfectoral n° D1/B1/11-206 du 4 Mai 2011 la préfète de l'Eure et le préfet de l'Orne, ont prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Iton Cette enquête sera ouverte pendant 32 jours consécutifs et se déroulera du **30 Mai 2011 au 1<sup>er</sup> Juillet 2011 inclus**, en application du code de l'environnement, à la mairie des communes suivantes :

**Département de l'Eure :**

Acquigny, Ambenay, Amfreville sur Iton, Angerville la Campagne, Arnières sur Iton, Aulnay sur Iton, Aviron, Avrilly, Bacquepuis, Beaubray, Bemecourt, Berengeville la Campagne, Berville la Campagne, Bois Arnault, Bourth, Breteuil sur Iton, Brosville, Buis sur Damville, Burey, Canappeville, Cauge, Cesseville, Chaise Dieu du Theil (la), Champ Dolent, Chanteloup, Chavigny Bailleul, Cheronvilliers, Cintray, Claville, Collandres Quincarnon, Conches en Ouche, Condé sur Iton, Corneuil, Crestot, Criquebeuf la Campagne, Dame Marie, Damville, Daubeuf la Campagne, Ecauville, Ecquetot, Emalleville, Emanville, Evreux, Fauville, Faverolles la Campagne, Ferrières Haut Clocher, Feuguerolles, Fouqueville, Francheville, Gaudreville la Rivière, Gauville la Campagne, Glisolles, Gouville, Grandvilliers, Gravigny, Grosseoeuvre, Guernanville, Guichainville, Hectomare, Hondouville, Houetteville, Huest, Iville, La Bonneville sur Iton, La Croisille, La Gueroulde, La Vacherie, Le Boulay Morin, Le Chesne, Le Fidelaire, Le Fresne, Le Mesnil Fuguet, Le Mesnil Hardray, Le Plessis Grohan Le Roncenay Authenay, Le Sacq, Les Baux de Breteuil, Les Baux Sainte Croix, Les Essarts, Les Ventas, Louversey, Mandeville, Mandres, Manthelon, Marbeuf, Nagel Seez Mesnil, Nogent le Sec, Normanville, Ormes, Orvaux, Parville, Portes, Quittebeuf, Roman, Sacquenville, Saint Aubin d'Escroville, Saint Denis du Behelan, Saint Elier, Sainte Marguerite de l'Autel, Sainte Marthe, Saint Germain des Angles, Saint Martin la Campagne, Saint Nicolas d'Attez, Saint Ouen d'Attez, Saint Sebastien de Morsent, Sebecourt, Sylvains les Moulins, Thomer la Sogne, Tilleul Dame Agnes, Tourneville, Venon, Verneuill sur Avre, Villalet, Villettes, Vraiville.

**Département de l'Orne :**

Auguaise, Bonnefoi, Bonsmoulins, Chandai, Crulai, La Chapelle Viel, La Ferrière au Doyen, Les Aspres, Les Genettes, Lignerolles, Maheru, Moulins la Marche, Prepotin, Saint Aquilin de Corbion, Saint Michel Thuboeuf, Saint Ouen sur Iton, St Sulpice sur Risle, Soligny la Trappe, Vitrai sous l'Aigle.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront tenus à la disposition du public, dans les mairies susvisées, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies. Par ailleurs, afin d'y consigner éventuellement ses observations, un registre d'enquête sera également tenu à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies ci-après :

**Département de l'Eure :**

Acquigny, Amfreville sur Iton, Arnières sur Iton, Aulnay sur Iton, Bérengeville la Campagne, Bourth, Breteuil sur Iton, Brosville, Chaise Dieu du Theil, Cintray, Collandres Quincarnon, Conches en Ouche, Condé sur Iton, Criquebeuf la Campagne, Damville, Evreux, Ferrières Haut Clocher, Francheville, Gaudreville la Rivière, Glisolles, Gouville, Gravigny, Hondouville, Houetteville, La Bonneville sur Iton, La Vacherie, Le Chesne, Le Roncenay Authenay, Le Sacq, Les Baux de Breteuil, Normanville, Roman, Saint Aubin d'Escroville, Saint Germain des Angles, Saint Nicolas d'Attez, Saint Sebastien de Morsent, Sylvains les Moulins, Thomer la Sogne, Tourneville, Verneuill sur Avre, Villalet.

**Département de l'Orne :**

Bonnefoi, Bonsmoulins, Chandai, Crulai, La Ferrière au Doyen, les Genettes, Les Aspres, Saint Michel Thuboeuf, Vitrai sous l'Aigle.

Toute correspondance relative à cette enquête devra être adressé à Monsieur le Président de la commission d'enquête SAGE-ITON – Mairie de Damville 27240 DAMVILLE ,siège de l'enquête.

Une commission d'enquête a été désignée par le Président du Tribunal administratif de Rouen et de Caen. Ont été chargés des fonctions de commissaires-enquêteurs : M. Christian BAÏSSE président, MM Pierre

GUINVARC'H et William BORDES membres titulaires ainsi que M. Didier TOURNANT membre suppléant. En cette qualité ils recevront les observations du public, lors de permanences, à la mairie de :

**Département de l'Orne :**

Aspres (Les) : Jeudi 16 Juin 2011 de 10h00 à 12 h00  
Bonsmoulins : Mardi 14 Juin 2011 de 13h30 à 15h30  
Chandai : Lundi 30 Mai 2011 de 14h00 à 16h00

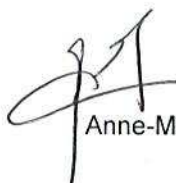
**Département de l'Eure :**

Aulnay sur Iton : Vendredi 1<sup>er</sup> Juillet 2011 de 10h00 à 12h00  
Collandres-Quincarnon : Mardi 28 Juin 2011 de 17h00 à 19h00  
Conches en Ouche : Jeudi 9 Juin 2011 de 9h00 à 12h00  
Condé sur Iton : Vendredi 17 Juin 2011 de 17h00 à 19h00  
Criquebeuf la Campagne : Jeudi 30 Juin 2011 de 17h00 à 19h00  
Damville : Lundi 30 Mai 2011 de 9h00 à 12h00  
Jeudi 16 Juin 2011 de 14h30 à 17h30  
Vendredi 1<sup>er</sup> Juillet 2011 de 14h30 à 17h30  
Evreux : Mardi 31 Mai 2011 de 14h00 à 17h00  
Ferrières Haut Clocher : Mardi 31 Mai 2011 de 17h00 à 19h00  
Francheville : Mardi 21 Juin 2011 de 14h00 à 16h00  
Gouville : Vendredi 10 Juin 2011 de 17h00 à 19h00  
Hondouville : Jeudi 16 Juin 2011 de 10h00 à 12h00  
Le Chesne : Mardi 21 Juin 2011 de 16h00 à 18h00  
Les Baux de Breteuil : Mardi 21 Juin 2011 de 17h00 à 19h00  
Saint Aubin d'Escroville : Mardi 31 Mai 2011 de 10h00 à 12h00  
Saint Germain des Angles : Lundi 30 Mai 2011 de 16h00 à 18h00  
Thomer la Sogne : Mardi 28 Juin 2011 de 16h30 à 18h30  
Verneuil sur Avre : Vendredi 1<sup>er</sup> Juillet 2011 de 10h00 à 12h00  
Villalet : Samedi 25 Juin 2011 de 10h00 à 12h00

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie des communes susvisées, ainsi qu'à la préfecture de l'Eure et de l'Orne. Les personnes intéressées pourront par ailleurs obtenir communication de ces documents en s'adressant à la Préfecture de l'Eure -DRLP- 1<sup>er</sup> bureau dans les conditions prévues au titre de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1978 modifiée.

Le SAGE de l'Iton sera approuvé par arrêté interpréfectoral des préfets de l'Eure et de l'Orne.

La Préfète,  
Pour la Préfète et par délégation  
L'attachée, chef de bureau,

  
Anne-Marie JEAN